HYGIÈNE & SÉCURITÉ DU TRAVAIL
E-mail rédaction : revue.hst@inrs.fr
Site Web : www.hst.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Stéphane Pimbert
Directeur général de l'INRS

ÉQUIPE DE RÉDACTION
Antoine Bondéelle
Rédacteur en chef, INRS
Patricia Bernard
Rédactrice en chef adjointe, INRS
Sandrine Pierrat
Secrétaire de rédaction, INRS
Taïna Grastilleur, Maud Foutieau
Corrections, secrétariat de rédaction
Amélie Lemaire,
Valérie Latchague-Causse
Maquettes et infographies, INRS
Nadia Bouda
Iconographe, INRS
Sandrine Voulyzé
Chargée de fabrication, INRS
Nadège Marmignon
Assistante, INRS

COMITÉ ÉDITORIAL
Patricia Bernard, Antoine Bondéelle,
Sandrine Pierrat
Équipe de rédaction, INRS
Benoît Courrier
Direction des Études et recherches, INRS
Patrick Laine
Chef du département Expertise et conseil technique, INRS
Fahima Lekhchine
Chef du département Information et communication, INRS
Lionel Limousy
Chef du département Ingénierie des équipements de travail, INRS
Jean Theurel
Chef du département Sciences appliquées au travail et aux organisations, INRS
Jérôme Triolet
Direction des Applications, INRS
Delphine Vaudoux
Responsable du pôle Publications périodiques, INRS

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :
Dina Attia, Sébastien Bau, Maxime Berget, Laetitia Claveau, Jean-Marc Deniel, Andrea Emili, Brigitte Facon, Nicolas Fauvel, Audrey Humbert, Sébastien Jacquinot, Agnès Janes, Éric Lainet, Carole Morneau, Bernard Paule, Alexandra Pedros, Bastien Pellegrin, Aurélie Périsse, Valérie Renevot, Myriam Ricaud, Barbara Savary, Jennifer Shettle, Lionel Simonot, Joséphine Steck, Yannick Sutter, Maxime Van Der Ham, Maëlis Vayssie, Anja Vomberg, Iscia Vos, Günther Weise, les relecteurs internes de la revue, les pôles Information juridique et Traductions de l'INRS, ainsi que les photographes cités.

Photo de couverture :
© Gaël Kerbaol/INRS/2024

L'édito *de…*

LIONEL SIMONOT, enseignant-chercheur à l'université Claude-Bernard – Lyon 1, Institut lumière matière, UMR CNRS 5306 [1]

© Lionel Simonot

Bien éclairer un lieu de travail ne consiste pas seulement à installer des luminaires performants ou à réduire la consommation d'énergie. Il s'agit avant tout d'assurer un environnement visuel sûr, confortable et adapté aux besoins réels des salariés. Un bon éclairage contribue à prévenir la fatigue visuelle, limite les postures contraignantes liées à l'éblouissement, améliore la perception des reliefs et réduit les risques d'accident.

Progressivement, les led ont remplacé les anciennes technologies d'éclairage grâce à leur efficacité, leur longévité et leur flexibilité d'usage. Les pouvoirs publics ont accéléré ce basculement, en programmant la disparition progressive des lampes à incandescence dès 2008, des tubes fluorescents – longtemps omniprésents dans les bureaux – en 2023, et des lampes à décharge haute pression, encore utilisées en extérieur, d'ici 2027.

Une révolution quasi invisible, qui ne doit pas faire oublier que les enjeux de confort et de sécurité liés à l'éclairage sont inchangés : garantir un niveau d'éclairement suffisant et uniforme, éviter les contrastes de luminance trop marqués, limiter l'éblouissement et tirer le meilleur parti possible de la lumière naturelle. À ces principes s'ajoute désormais une exigence croissante de qualité lumineuse, qui englobe le rendu fidèle des couleurs, l'absence de papillotement et la possibilité de moduler le flux lumineux et la température de couleur selon les moments de la journée ou les tâches effectuées.

Sur ce terrain aussi, la technologie led ouvre de nouvelles perspectives. Plus facilement pilotables que les technologies traditionnelles, ces sources permettent d'envisager à terme un éclairage adaptatif, ajusté aux besoins et au confort de chaque utilisateur. Les fabricants explorent également la possibilité de façonner le spectre lumineux, afin d'obtenir des rendus de couleur toujours plus fidèles et des ambiances respectant davantage nos rythmes circadiens, notre vigilance et notre bien-être, en particulier dans les locaux sans accès à la lumière naturelle ou pour les activités nocturnes.

« L'éclairage ne doit pas être perçu comme un simple paramètre technique ou un supplément de confort, mais comme une composante essentielle de la démarche de prévention. »

Afin de mieux accompagner les acteurs de la prévention, l'INRS consacre ce dossier à l'éclairage des lieux de travail. Il s'adresse notamment aux employeurs, aux concepteurs, aux personnels des organismes de prévention (ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité des Carsat, services de prévention et de santé au travail, autres organismes ou fonctions : ergonomes, intervenants en prévention des risques professionnels…). Son objectif est d'apporter des repères clairs, actualisés et opérationnels pour évaluer, concevoir et améliorer les conditions d'éclairage, qu'il soit naturel ou artificiel, en intégrant à la fois les dimensions réglementaires, techniques et humaines.

À travers ce dossier, l'INRS rappelle que l'éclairage ne doit pas être perçu comme un simple paramètre technique ou un supplément de confort, mais comme une composante essentielle de la démarche de prévention. Pensé dès la conception des locaux et suivi tout au long de leur utilisation, il contribue à la protection des salariés, à leur bien-être et à la qualité des environnements de travail.

1. Également directeur adjoint du GDR CNRS Appamat sur l'apparence des matériaux, président du Centre français de la couleur et contributeur du portail de la lumière et de l'éclairage (www.lightzoomlumiere.fr).